

A.N.M.A
Association Nationale de Médecine Agréée

Docteur Bernadette SYSTCHENKO
Service de Médecine Statutaire
HÔTEL DIEU porte 26
1, place de l'Hôpital
69288 LYON cedex 02
☎ : 04 72 41 33 31
Fax : 04 72 41 39 25

Compte Rendu de la Commission Formation
réunie le lundi 30 Janvier 2006 à Lyon

I - Formation Continue

I - 1 - Journée Nationale

Les journées nationales 2006 ne pourront être assurées comme c'était initialement prévu par l'AMAAL (région Alsace Lorraine); l'AMAN (région Nord) propose de les organiser, mais pour l'année 2007.

Pour l'année 2006, il est décidé de les organiser à Bordeaux, la CNRACL proposant d'assurer la logistique. Les thèmes seront choisis en lien avec cet organisme.

Les thèmes d'ores et déjà proposés sont :

- 1 - l'extension des possibilités de mi-temps thérapeutique après maladie ordinaire ou disponibilité.
- 2 - le Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- 3 - l'évaluation des incapacités (amélioration de l'AF3, réflexion sur la question des liens d'aggravation).

A ce sujet, Jean Yves MOREL précise :

- que la création du FIPH (fond d'insertion pour les personnes handicapées) est en œuvre.
- qu'un travail a été engagé par la CNRACL pour permettre un échange des données sur les comptes de droits en matière de retraite. Un GIP a été créé pour l'ensemble des caisses de retraites, pour permettre la dématérialisation des données à partir de 2007, et une liquidation « quasi automatique » des pensions. Un comité d'engagement doit se réunir à la fin du mois de mars 2006.

D'ici là une réunion de concertation doit être organisée avec les médecins agréés. La date est fixée au vendredi 10 mars 2006, à 10 heures, à l'Hôpital Corentin CELTON (salle Polyvalente), à Issy-les-moulineaux (métro Corentin Celton).

La commission propose les membres suivants pour y participer :

- Jean Luc BENKETIRA (Paris)
- Alain DÔMONT (Paris)
- Daniel GRIMBERG (Paris)
- Pierre MASSIANI (Marseille)
- Bernadette SYSTCHENKO (Lyon)
- Gérard VIGOUROUX (Paris)
- Henri ARNAUD (Clermont Ferrand)

Il est proposé d'associer également des médecins siégeant en comité médical aux Commissions de Réformes, ainsi que des médecins de santé publique, afin de bien faire remonter les préoccupations « de terrain ». Chacun des membres présents contactera d'éventuels candidats et en informera Bernadette SYSTCHENKO.

Par ailleurs, un comité de préparation des journées est mis en place, avec une première réunion prévue lundi 27 février 2006, à 10 heures, à Lyon (Service de Médecine Statutaire - Hôtel Dieu porte n°26 - métro Bellecour).

Il serait bon que chaque région soit représentée. Une liste de participants (non fermée) est proposée :

- Brigitte FONT LE BRET (Grenoble)
- Alain DÔMONT (Paris)
- Jean Michel MAUREL (Dexia)
- Maurice SOULTANIAN ou Jacques MAURY (Marseille)
- Bernadette SYSTCHENKO et Pierre WOLF (Lyon)
- Un membre de la CNRACL
- Il serait bon que l'AMAAL et l'AMAN désignent également un membre.

Enfin, un groupe se réunira pour travailler sur les liens d'aggravation (membres pressentis :

- Sylvain DEMANCHE,
- Michel GIBELLI,
- Pierre MASSIANI,
- Gérard VIGOUROUX,
- un membre de la CNRACL.

Les personnes seront contactées par Bernadette SYSTCHENKO, pour convenir d'un calendrier de travail.

D'ores et déjà il est convenu que l'organisation des journées 2006 se ferait sur deux journées (vendredi et samedi, selon des dates qui seront proposées par la CNRACL, vraisemblablement début décembre).

La première journée s'adresserait à des médecins souhaitant réfléchir sur des évolutions organisationnelles ou réglementaires, et comprendrait un travail en atelier sur les 3 sujets précités.

La deuxième journée s'adresserait à l'ensemble des médecins agréés, avec des communications donnant l'état actuel de la réglementation et des pratiques, associées à des interventions permettant de rendre compte des travaux de la journée précédente. La journée devra par ailleurs comporter une assemblée générale de l'ANMA.

I - 2 - Formation Professionnelle Continue et Évaluation des Pratiques Professionnelles

Pierre Wolf a présenté à la commission 2 projets différents et complémentaires. Vous pourrez prochainement consulter cette présentation sur le site : www.amara.asso.fr

Le 1^{er} concerne la FMC (formation médicale continue) et en particulier la FPC (formation professionnelle conventionnelle), gérée par l'OGC (organisme gestionnaire conventionnel), qui assure une prise en charge financière du montage des dossiers, de la réalisation des actions et de l'indemnisation des participants. Ces formations viendraient en complément de ce qui existe déjà au niveau national (journées nationales de la médecine agréée) et régional.

Le 2^{ème} projet tourne autour de l'EPP (évaluation dans pratiques professionnelles) sous la houlette de la HAS (Haute autorité de santé). Il s'agirait d'un service proposé aux membres de l'Anma qui, effectuant un certain nombre de missions pour les administrations, pourraient désirer satisfaire à leurs obligations d'évaluation par ce biais. Un contact avec l'UNAFORMEC sera réalisé.

En ce qui concerne l'activation et la pérennisation de ces 2 projets, il est bien entendu qu'un petit groupe doit se constituer rapidement afin d'apporter des propositions concrètes au CA de l'ANMA. Merci de contacter Pierre Wolf par mail : pierre.wolf@chu-lyon.fr

II - Formation Initiale

Elle repose sur les DU proposés actuellement à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, et Strasbourg (lequel a été mis en place mais n'a pas encore fonctionné cette année).

Alain DÔMONT explique qu'il a été chargé par le Ministère de la Fonction Publique d'une mission de synthèse et de propositions quant à la formation des médecins agréés susceptibles d'assurer les visites d'aptitude pour l'entrée des travailleurs handicapés dans la fonction publique. Dans ce cadre une réunion sera proposée courant mars à l'initiative du Ministère, avec des représentants des médecins agréés.

Après discussion, une organisation modulaire est retenue, comportant deux modules :

- un premier module de 32 heures offrirait une formation de base aux médecins souhaitant essentiellement réaliser des visites d'aptitude à l'entrée dans la fonction publique. Elle apporterait les bases réglementaires nécessaires à la connaissance du statut en matière notamment de congés maladies, ainsi qu'une formation spécifique en ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées. Cette formation permettrait d'obtenir la « compétence en matière de handicap » prévue par le décret n° 2005 - 38 du 18 janvier 2005.
- un deuxième module de 64 heures permettrait un approfondissement des connaissances, pour des médecins qui souhaitent pratiquer des « expertises » à la demande des administrations ou des commissions de tutelles, ou siéger au sein de ces commissions.

L'obtention des deux modules permettrait de valider le DU de médecine agréée.

Le pré requis pour l'inscription au DU est précisé : Docteur en Médecine et inscription au Conseil de l'Ordre. Une discussion a également eu lieu autour des modalités de contrôle des connaissances pour l'obtention du DU, mais une position commune n'a pas pu être dégagée, certains défendant un examen écrit, d'autre la rédaction d'un mémoire.

Pour s'aligner sur cette proposition de formation de modules, les membres présents reverront leur programme, au regard de celui proposé par Alain DÔMONT. Le travail d'harmonisation se fera par messagerie et sera transmis à Alain DOMONT avant la réunion de mars prochain.

L'idée d'un DIU est évoquée, mais dans un premier temps, chacun essayera d'organiser son programme pour permettre cette harmonisation nationale. Une réunion de bilan aura lieu en septembre 2006, qui pourra éventuellement permettre l'organisation d'un DU pour l'année 2007-2008.

En ce qui concerne la « compétence en matière de handicap » pour les médecins qui ont suivi antérieurement un DU de médecine agréée, une journée de formation complémentaire sera proposée en lien avec la Caisse des Dépôts, pour une mise à jour des connaissances. La première journée aura lieu à Bordeaux en marge des journées nationales.

Enfin, un travail apparaît nécessaire pour valider les supports de formation distribués aux étudiants. Jean Yves MOREL enverra un CD aux différents organisateurs de DU.

Ce CD comportera les supports de formation distribués à Paris. Après éventuelle discussion critique, ces supports pourront être également distribués lors des autres DU.

Dr Bernadette SYSTCHENKO
Présidente de l'ANMA

Dr Pierre MASSIANI
Président de la commission formation